

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Vachon

<https://www.cadre21.org/membres/ca15af325c60d61732b3c98b>

Date d'obtention : 2023-05-08 15:19:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous devons parler avec la personne qui nous informe de la situation et soutenir la personne durant le processus. Nous devons évaluer la situation en posant des questions que nous avons sur la grille d'évaluation (amorce, la nature, les intentions et l'étendue) sans porter de jugement. Nous devons par la suite, rencontrer la victime et vérifier les informations auprès d'elle et remplir la grille d'évaluation. S'il y a d'autres personnes impliquées dans la situation, nous devons également les rencontrer seul à seul et leur expliquer l'importance de la vie privée de la victime et demander de ne pas parler de l'incident. Ensuite, rencontrer l'investigateur pour obtenir sa version des faits tout en assurant la confidentialité des personnes vue précédemment. Si nous estimons pourrait être un acte malveillant de nature criminelle, nous ne rencontrons pas l'investigateur et nous contactons directement les policiers et nous pouvons confisquer le cellulaire si nous croyons qu'il s'agit bien de pornographie juvénile. Dans le cas contraire, nous rencontrons l'instigateur pour obtenir sa version des faits. Avec les étapes nous serons plus outillés pour déterminer si l'incident est un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Il est bien important de toujours assurer la confidentialité durant les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et nous devons prendre le temps de bien analyser la situation avant d'agir pour s'assurer de bien suivre les étapes. Nous devons savoir quels sont nos tâches à effectué durant le protocole sexto et connaître celui des policier car, nous avons des rôles différents. Il est bien important de suivre les étapes de la grille d'évaluation afin bien comprendre la situation et être en mesure de déterminé la nature de l'acte (impulsif ou malveillant). La confidentialité est primordiale tout au long du processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, c'est de questionner la jeune victime durant le processus. Nous voulons que la victime se sente bien malgré la situation et que son estime de soi et son état psychologique ne soit pas affecté par tout ceci. Je trouve aussi qu'avec les cellulaires et les réseaux de contact d'aujourd'hui, il est plus difficile de protéger les personnes en question car, il suffit de quelques secondes pour que plusieurs personnes soient au courant de la situation. Je ne voudrais pas qu'une situation comme celle-ci se produise durant le processus pour éviter les jugements de la part des autres élèves. Il faut bien suivre les étapes pour s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués durant le processus.